



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 12 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS,

Absents excusés : Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, , Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BRIAS

Absent : Madame MOULIN, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-075 TRANSFERT DE VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La commune de Bernières-sur-Mer a lancé la réorganisation de la nomenclature des voies communales sur l'ensemble de son territoire et, entre autres, celle de certaines voies issues de lotissement ou d'ensemble d'habitations qui doivent être intégrées au domaine public communal, pour lesquelles sera appliqué l'article L 318-3 du code de l'urbanisme permettant le classement d'office après enquête publique.

Par délibération en date du 24 avril 2025, le conseil municipal a adopté le dossier d'enquête publique réalisé en interne aux services, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement et classements listées dans ce dossier et donné mandat à Monsieur le maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution de la délibération précitée.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du mardi 10 juin 2025 au mercredi 25 juin 2025 inclus, suivant arrêté de Monsieur le maire de Bernières-sur-Mer en date du 21 mai 2025 et publié le même jour, Monsieur Jean Coulon ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5,

Vu la délibération n° 25-036 du conseil municipal en date du 24 avril 2025 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le maire en date du 21 mai 2025 soumettant à enquête publique le dossier de transfert de voies privées dans le domaine public communal,

Vu le rapport et les conclusions de monsieur Jean COULON, commissaire enquêteur, en date du 16 juillet 2025, reçu le 25 juillet 2025 donnant un avis favorable ;

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office des voies listées dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Rue Bétourné : AH 154 : PROPRIETE NEGOFIA INVESTISSEMENT

Impasse de l'Abbé Blin AH 263 : PROPRIETE NEGOFIA INVESTISSEMENT

Allée de la grande voie AH 154 : PROPRIETE NEGOFIA INVESTISSEMENT

Impasse de la grande voie AH 154 : PROPRIETE NEGOFIA INVESTISSEMENT

Impasse de l'Abbé Blin : AH 263 : PROPRIETE NEGOFIA INVESTISSEMENT

Rue du clos de la Mer et rue des mutes : AE 243 : SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DE NORMANDIE

Rue de la roche du Levant : AE 200 : INDIVISION PARCELLE 066

Passage de Peintres Berthélémy : AC 147 : SNC MARCHAT PUCCINELLI DRAKKAR IMMOBILIER

Rue de Quebec : AC 410 : COLIN MARIE CHRISTINE ET COLIN CEDRIC

Le conseil municipal,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le transfert dans le domaine public communal des voies susmentionnées.
- **PROCEDE** au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique,

VOTE : POUR : 13

PREFECTURE DU CALVADOS

23 SEP. 2025

COURRIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

